3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 20 15

CHARGES	Montant[10]	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	22272	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Prestations de services	22272		
Achats matières et fournitures		**74- Subventions d'exploitation[11]**	66000
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0	-DDCS FIDP	66000
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	1680	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI[12]	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	1680	Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	25048	-	
Rémunération des personnels	16800	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	8248	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		**76 - Autres produits de gestion courante**	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- produits exceptionnels**	
68- Dotation aux amortissements		**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	49000	**TOTAL DES PRODUITS**	66000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[13]			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	19000	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et services		871-Prestations en nature	
862-Prestations			
864-Personnel bénévole	19000	875-Dons en nature	
TOTAL	66000	TOTAL	66000

La subvention de.....19000€ représente .....27,90% du total des produits :

(montant attribué/total des produits) x 100.

[10] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[11] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

[12] Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

[13] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

TA-Paris 1714639 - reçu le 14 mars 2018 à 15:48 (date et heure de métropole)